Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Naturalisation

Par husein hatam

Bonjour,

Je me permets de vous solliciter concernant ma situation administrative.

Je suis arrivé en France en 2020. J'ai effectué un Master 1, un Master 2 en alternance, puis un Mastère Spécialisé en alternance. Depuis novembre 2023, je suis en CDI . Aujourd'hui, je souhaite accepter un CDD de 10 mois, avec un salaire supérieur au seuil du Passeport Talent.

Au regard de la nouvelle circulaire entrée en vigueur en 2025, est-ce que je remplis les conditions pour déposer une demande de naturalisation ?

Est-il possible de demander un titre de séjour "Passeport Talent ? salarié qualifié" d'une durée de 4 ans avec un contrat CDD de 10 mois si le salaire est conforme au seuil requis ?

J'ai un titre de séjour de 4ans.

Je vous remercie par avance pour votre retour.

Hussein HATAM

Par kang74

Bonjou

Voilà pou le passeport talent
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16922]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16922[/url]

Pou la naturalisation :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213#1_0_1_1_1_0]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213#1_0_1_1_1_0[/url]

En étant réaliste sur le fait qu'il n'y a rien d'automatique (et c'est un euphémisme)
Pou vous donner un exemple ma tante est depuis 20 ans en France mère et épouse de francais et ne l'a pas obtenu ...

Par ITERNITY1979

Bonjour Husein,

Votre sujet tombe bien,avec ce que raconte Retailleau en ce moment

Je trouve que vous n'êtes en France que depuis peu, 5ans ce n'est pas beaucoup pour demander la naturalisation.

Il faut résider en France depuis au moins 5ans, ce délai peut être réduit à 2ans dans certains cas (pour certains diplômes)

Voir le lien que vous a donné Kang74 mais pour la naturalisation, il vaut mieux un CDI, le CDD n'est pas un gage de stabilité.

Bon courage

Ines

Par isernon

bonjour,

il ne faut pas oublier que la naturalisation française par décret est une décision discrétionnaire de l'administration française qui peut la refuser même si le demandeur remplit toutes les conditions.

salutations